

## *La première pierre est posée... C'est parti...*

**Brev'AltErP** est un espace ouvert pour communiquer et échanger.

**Brev'AltErP** est un espace pour continuer à **APPORTER CONSEILS ET ASSISTANCE EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA SANTE AU TRAVAIL**. Revenir sur l'actualité, développer des synthèses pragmatiques sur des thématiques particulières en matière de Prévention des Risques Professionnels et de la Santé au Travail seront les deux lignes directrices.

**Brev'AltErP** se donne pour ambition de contribuer à développer, renforcer les échanges autour des **BONNES PRATIQUES DE PREVENTION**.....

*Jean-Marie BORDES*  
*Rédacteur de Brev'AltErP*

## *La Pénibilité – Les évolutions*

### *Attendre et ne rien faire ou au contraire?*

Les propositions transmises aux partenaires sociaux, par Mr DE VIRVILLE constituent la base des négociations. Sans connaître, ni extrapoler ce qu'elles seront, de nombreuses entreprises ne savent pas **Quoi Faire? Quand? Comment? Avec Qui?**

La Pénibilité est devenue en l'espace de quelques mois, l'enjeu principal en matière de Prévention des Risques Professionnels, occupant ainsi tout l'espace médiatique. C'est le SUJET incontournable. Tous les acteurs sont montés sur le pont de la Pénibilité, chacun avec son commentaire, son approche, sa méthodologie, ses valeurs seuils (qui seront celles reprises dans les décrets une fois la négociation aboutie auprès de l'ensemble des partenaires sociaux). Tout le monde a raison de s'en préoccuper, mais trop d'information nuit à **P'ACTION**....

La loi de janvier 2014:

- introduit un droit nouveau : le **Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité** [C3P],
- renforce l'évaluation et l'identification des situations de travail exposant à au moins un facteur de pénibilité,

De nombreuses questions restent en suspens telles que :

- Les seuils pour reconnaître un travail pénible indépendamment des métiers, des activités de l'entreprise,
- Les modalités de fonctionnement entre entreprises utilisatrices et agences d'emploi,
- Les modalités d'utilisation du C3P,
- Etc...

Pour autant, faut-il s'abstenir de faire quoi que ce soit? **La réponse est NON.**

**Au-delà de la Démarche de Prévention de la Pénibilité** décrite par la CARSAT Rhône-Alpes [cf. *SP 1193 – Démarche en 6 Etapes*], vous pouvez vous interroger sur :

- Comment l'évaluation de la Pénibilité a-t-elle été évaluée au sein de votre Entreprise ?
  - ✓ Démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs,
  - ✓ Méthodologie de repérage et d'évaluation des situations exposantes,
  - ✓ Analyse et exploitation des données existantes (nb MP, nb AT, etc.),
  - ✓ Critères d'appréciation {seuils}
- Quel plan d'Action a été mis en œuvre ?
  - ✓ Suivi
  - ✓ Evaluation efficacité

L'ensemble de ces dispositions permet de mesurer, sans présager des décrets à venir, comment le système doit et peut évoluer. C'est primordial pour estimer l'impact qu'auront les évolutions à venir.

**AltErP** s'engage, à vos côtés, dans cette voie en proposant un **diagnostic initial Pénibilité** pour apprécier où vous en êtes et définir ensemble le chemin à parcourir, les moyens à mettre en œuvre.

Des grilles d'audit simplifiées ont été conçues sur la base de l'expérience acquise au sein de la CARSAT Rhône-Alpes.

## Documentation.

*Synthèse de Michel de VIRVILLE* – Disponible sur de nombreux sites

<http://www.wk-rh.fr/actualites/upload/compte-penibilite-concertation.pdf>

*SP 1193* – 10/2013 – CARSAT Rhône-Alpes

*ED 6135* – Pénibilité : Tous concernés édité par l'INRS

*Guide Pénibilité au Travail : RAS* – Repérage Autonome des Situations de Pénibilité au Travail coédité par l'ANACT et l'ACTAL.

## Sites utiles.

- [www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr) rubrique « Entreprises »
- [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)
- [www.pepss.fr](http://www.pepss.fr)
- [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)
- [www.risques.pme.fr](http://www.risques.pme.fr)
- [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)